# FICHE PRATIQUE

## MARCHES PUBLICS : LES DIFFERENTS TYPES DE MARCHES FRACTIONNES

### Public

Chef(fe) d'entreprise, Porteur(euse) de projet

### Objectifs pédagogiques

Connaître les différents types de marchés fractionnés

### Contenu

## LES DIFFÉRENTS TYPES DE MARCHÉS FRACTIONNÉS

| TYPES DE MARCHÉS | CONDITIONS DE RECOURS | CONTENU | FONCTIONNEMENT | DURÉE | PARTICULARITÉS |
|---|---|---|---|---|---|
| MARCHÉS À BONS DE COMMANDE | Lorsqu'il n'est pas possible d'établir avec suffisamment de précision le nombre ou l'étendue des besoins à satisfaire.<br><br>Peuvent être conclus avec un ou plusieurs prestataires. | Le marché peut prévoir les quantités ou les montants minimaux ou maximaux susceptibles d'être commandés au cours de la période d'exécution du marché.<br><br>Le candidat est engagé sur les tarifs proposés dans **son bordereau de prix unitaires.**<br><br>L'acheteur public peut indiquer à titre indicatif les quantités envisagées dans le **détail quantitatif estimatif**, mais ce document n'a pas de valeur contractuelle. | Les prestations sont exécutées sur la base de bons de commande émis en fonction des besoins à satisfaire, sans remise en concurrence du ou des titulaires, aux tarifs définis dans le bordereau de prix unitaires. | La durée totale ne peut excéder 4 ans, reconductions éventuelles comprises, sauf cas particuliers liés à l'objet du marché ou au fait que son exécution nécessite des investissements amortissables sur une durée supérieure. | La définition d'un minimum entraîne pour un titulaire unique, lorsque ce minimum n'a pas été commandé à la fin de l'exécution du marché, un droit à indemnisation sur la marge bénéficiaire, ainsi que les frais et investissements éventuels, concernant les prestations qui restaient à exécuter pour atteindre ce minimum. |
| MARCHÉS À TRANCHES | Chacune des tranches (ferme et conditionnelle) doit former un ensemble cohérent sur le plan fonctionnel et économique compte tenu des prestations de toutes les tranches antérieures le cas échéant.<br><br>Un ensemble cohérent signifie que chaque tranche doit pouvoir être réalisée de manière indépendante c'est-à-dire qu'elle doit pouvoir être mise en œuvre de façon autonome, sans que l'affermissement d'autres tranches ne soit rendu obligatoire pour son exécution. | Le marché peut comporter une ou plusieurs tranches fermes et une ou plusieurs tranches conditionnelles.<br><br>Le marché définit la consistance, le prix ou ses modalités de détermination et les modalités d'exécution des prestations de chaque tranche. | L'acheteur public ne s'engage que sur la tranche ferme et n'a pas l'obligation d'affermir les tranches conditionnelles prévues au marché.<br><br>L'exécution de chaque tranche conditionnelle est subordonnée à une décision de l'acheteur. | | Si une tranche conditionnelle est affermie avec retard ou n'est pas affermie le titulaire peut bénéficier, si le marché le prévoit, d'une indemnité d'attente ou de débit. |

| TYPES DE MARCHÉS | CONDITIONS DE RECOURS | CONTENU | FONCTIONNEMENT | DURÉE |
|---|---|---|---|---|
| MARCHÉS RECONDUCTIBLES | Pas de conditions de recours particulières tant que les caractéristiques du marché restent inchangées et que la mise en concurrence ait été réalisée en amont compte de la durée totale du marché, périodes de reconduction comprises. | | Sauf stipulations contraires, la reconduction d'un marché nécessite un accord exprès des parties. | La durée du marché reconductible et le nombre de ses reconductions sont fixés en tenant compte de la nature des prestations et de la nécessité d'une remise en concurrence périodique, sans que la durée totale du marché reconductible ne puisse excéder 4 ans. |
| MARCHÉS À BONS DE COMMANDE | Les marchés-cadres sont conclus avec un ou plusieurs fournisseurs ou prestataires afin d'établir les termes régissant les marchés subséquents à passer au cours d'une période donnée. | Les marchés-cadres peuvent prévoir les quantités ou les montants minimaux ou maximaux susceptibles d'être commandées au cours des marchés subséquents ainsi que les valeurs minimales ou maximales des biens ou services fournis.<br><br>Ils peuvent être conclus :<br>- Soit avec un minimum et un maximum en valeur ou en quantité<br>- Soit avec seulement un minimum ou un maximum<br>- Soit sans minimum ni maximum.<br><br>Les marchés subséquents précisent les caractéristiques et les modalités d'exécution des prestations demandées qui n'ont pas été fixées dans le marché-cadre. Aucune modification substantielle n'est permise. Les marchés subséquents peuvent prendre la forme d'un marché à bons de commande fixant toutes les conditions d'exécution des prestations. | Les marchés subséquents sont conclus avec le ou les titulaires du marché-cadre. Leur passation n'est pas soumise à la commission d'appel d'offres.<br><br>Lorsqu'un marché-cadre est conclu avec un seul fournisseur ou prestataire, les marchés subséquents sont attribués dans les conditions fixées par le marché-cadre.<br><br>Lorsqu'un marché-cadre est conclu avec plusieurs fournisseurs ou prestataires, une mise en concurrence est organisée. Pour chacun des marchés subséquents, les titulaires du marché-cadre ou les titulaires des lots du marché sont consultés par écrit.<br><br>Le marché-cadre peut prévoir que l'attribution de certains marchés subséquents ne donnera pas lieu à remise en concurrence lorsqu'il apparaît que, pour des raisons techniques, ces marchés ne peuvent plus être confiés qu'à un opérateur économique (ex : matériel ou produit ne peut être substitué au produit ou matériel à acquérir et un seul titulaire est en mesure de le fournir). | La durée des marchés-cadres ne peut excéder 4 ans, sauf cas particuliers liés à l'objet du marché ou au fait que son exécution nécessite des investissements amortissables sur une durée supérieure.<br><br>La durée des marchés subséquents est fixée aux conditions habituelles d'exécution des prestations faisant l'objet du marché-cadre. Il ne peut être fixé une durée telle que l'exécution des marchés subséquents se prolonge au-delà de la date limite de validité du marché-cadre dans des conditions qui méconnaissent l'obligation d'une remise en concurrence périodique |



**POUR ALLER PLUS LOIN**

**• DES FICHES PRATIQUES COMPLÉMENTAIRES**
- Marchés publics : répondre à un appel d'offres
- Marchés publics : les différentes procédures de mise en concurrence
- Utiliser la plateforme dématérialisée des marchés publics : mode d'emploi
- Modalités financières des marchés publics
- Exécution et fin d'un marché public

**• DES GUIDES INFORMATIFS DÉTAILLÉS**
- Les marchés publics, mode d'emploi